

DELEGATION DE SIGNATURE COMPLEMENTAIRE

Le Directeur général de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 26 août 2020 portant nomination de Monsieur Alexander NEEF aux fonctions de Directeur général de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

Vu la délégation de signature du 1^{er} septembre 2020 de Monsieur Romain RISSET, Directeur de la production artistique et du planning ;

DECIDE

Article 1er

Compte tenu des nouvelles missions au sein de la Direction générale, Monsieur Olivier ALDEANO n'est plus bénéficiaire de la délégation de signature du 1^{er} septembre 2020 de Monsieur Romain RISSET, Directeur de la production artistique et du planning.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2022.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris et au Bulletin Officiel du Ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 25 avril 2022

Alexander NEEF